

OBSERVATION 27

4 octobre 2021

Bonjour Mme, Mr,

Nous vous faisons part de notre avis défavorable à l'installation du projet du parc éolien Selens Vezaponin.

Ce projet nuirait au paysage qui nous entoure.

Juvigny

OBSERVATION 28

5 octobre 2021

Madame, Monsieur,

Je m'appelle _____ et suis actionnaire de la SCEA de Bonnemaison, ferme située sur la D13, sur le plateau, entre Epagny et Pont Saint Mard , c'est à dire à 3km des éoliennes.

Je suis contre le projet de ce parc Eolien. Veuillez trouver la liste de mes arguments:

- Pollution visuelle diurne avec des éoliennes atteignant 150m de haut. Je vais les voir tous les jours pendant minimum 20 ans ces éoliennes totalement démesurées sur un plateau avec une vue à 360 degré.
- Pollution visuelle nocturne avec les clignotements lumineux dont l'utilité me paraît plus que douteuse mais très certainement règlementaire.
- Début d'artificialisation des sols du plateau qui est une aberration sachant que les terres agricoles de bonne qualité représente moins de 3% des terres dans le monde. (Cours collège de France 2014 Daniel Nahon).
- Plateau déjà très érodé et la terre arable (épais limon loessique) est très sensible à l'érosion surtout dans cette zone ou le plateau est le plus étroit, il faut donc aucune perturbation air sol. Ce projet de 26,4MWH d'une puissance plus important que les autres projets en cours sur le plateau du Soissonnais va perturber la relation air sol.
- Si le projet est accepté il y aura un effet domino de projets sur le plateau, du aux difficultés financières des exploitations, avec au final une artificialisation des sols importantes.
- Lieu à haute teneur historique qu'il faut préserver, cf la remarque de la DRAC dans le dossier qui parle d'un secteur à forte potentialité archéologique....mais aussi les nombreuses batailles qui ont eu lieu à proximité (Gaulois vs Romain à moins de 5km entre Montecouvé et Crécy, guerre de 14-18 ferme de Bonnemaison cf 5eme cuir, guerre 39-45).
- Les éoliennes font fuir les touristes d'une zone qui, à moins de deux heures de Paris, avec le château de Coucy, le musée de Blérancourt, les forêts de Coucy et Saint Gobain a beaucoup d'atout pour développer un tourisme de proximité (projet à Coucy, à Pont saint Mard).

- Projet non collectif, alors que notre électricité est distribuée par la SICAE de l'Aisne depuis la mise en place du réseau en 1925, qui visiblement n'a pas eu son mot à dire et n'est pas partie prenante. (Société Intérêt Collectif Agricole d'Électricité).
- Région déjà saturée (25% de la production française) avec des riverains pas du tout favorables aux éoliennes et la carte du vent page 31 montre que le vent est plus faible dans cette zone de Picardie.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez plus d'information.

Salutations

OBSERVATION 29

5 octobre 2021

Parc éolien sur les communes de SELENS et VEZAPONIN par la société PARC EOLIEN DE SELENS-VEZAPONIN

Le parc éolien est une absurdité écologique.

La fabrication des éoliennes génère une importante quantité de CO2, elle constitue en outre une pollution catastrophique par l'extraction des terres rares nécessaires à cette fabrication. Il n'existe aucune filière de recyclage des machines dont la durée de vie est très courte environ 15 ans. Alors que toutes les autres centrales peu importe l'énergie ont des durées de vie de 50 à 60 ans.

Le socle d'ancrage d'une éolienne est monumental en épaisseur et en hauteur, entièrement en béton armé qui ne pourra jamais être retiré. Il consomme des terres agricoles ou vierges qui ne reviendront plus jamais à l'état naturel en raison de la perte des caractéristiques initiales du sol. Ne pouvant plus assurer l'infiltration normale des eaux de pluie donc la vie souterraine naturelle. La maintenance nécessite la construction de nombreux chemins très large pour l'accès des engins.

L'exploitation est intermittente et non rentable tout le monde connaît les données de production annuel qui sont de 10 à 25 % du nominal des machines. Cette faible production qui plus est aléatoire oblige le réseau à se raccorder à des centrales fiables et sûres fonctionnant avec des énergies fossiles (pétrole gaz ou charbon) comme en Allemagne 1^{er} pollueur d'Europe depuis la fermeture des centrales nucléaires. L'éolien est grand producteur de CO2 par ce mécanisme de report sur d'autres centrales.

Les éoliennes tuent des oiseaux protégés particulièrement des rapaces en danger.

Le parc éolien est une absurdité économique, la majeure partie des composants viennent d'Asie, la majeure partie des promoteurs sont des sociétés étrangères. La facture est payée par les Français, pour une électricité plus cher que celle que produit nos centrales nucléaires. La production étant aléatoire elle nécessite le recours :

-soit à une production fossile nationale plus cher que la production nucléaire.

-soit à l'achat à l'étranger d'électricité au tarif plus élevé puisque produit majoritairement par l'énergie fossile.

Ce système détruit notre parc de production nucléaire fiable et sûr pour construire un parc dangereux pour la nature qui va générer des ruptures d'alimentation (annoncé par notre ministre). Ces installations sont une aubaine pour les entreprises étrangères qui s'enrichissent sur le dos des Français, tout en détruisant notre industrie nucléaire.

Les grandes nations construisent des nouvelles centrales nucléaires avec les procédés modernes pour lesquels la France était en pointe. La Chine, la société TerraPower, et la société PacifiCorp aux

USA, ont annoncé la fabrication d'un prototype de réacteur à neutrons rapides et à sels fondus baptisé Natrium. Les réacteurs à neutrons rapides consomment les déchets radioactifs des centrales nucléaires classiques. Ils éliminent le principal de l'énergie nucléaire les déchets.

Nous allons devoir dans quelques années acheter des centrales nucléaires à la Chine ou aux USA, puisque nous venons de renoncer au réacteur nucléaire de quatrième génération (projet ASTRID).

Il s'agit d'une trahison politique et d'une aberration économique au nom d'une vision dogmatique et non scientifique du problème.

Alors que ce dogme veut imposer les voitures électriques, donc une sur-consommation d'électricité ses promoteurs détruit le système de production fiable pour le remplacer par une chimère coûteuse et destructrice de l'environnement.

Le parc éolien est une escroquerie. La capacité de production d'électricité par les énergies renouvelables est basée sur une étude de l'Ademe. Elle dit que la France pourrait produire 100 % de ses besoins par le renouvelable en 2060, et donc ne plus avoir besoin du nucléaire. Cette étude est basée entre autres erreurs sur le pari d'une baisse significative de la consommation dans les quarante années à venir. Il se produit exactement le contraire une augmentation permanente des besoins qui augmenta encore avec les véhicules électriques. Pour l'académie des technologies, l'étude de l'Ademe était non seulement affectée «*de nombreuses erreurs de méthodes et des contradictions*», mais surtout elle «*ne devrait en aucun cas servir de base à des décisions de politique publique*».

La politique énergétique du pays phare en matière d'énergie renouvelable l'Allemagne est pointée du doigt pas sa cours des comptes en raison de l'échec du modèle.(manque de production et pollution exponentielle). Pourquoi reproduire chez nous cette erreur environnementale historique.

Le parc éolien est un scandale pour l'environnement visuel, il détruit le paysage. Des milliers de mâts plantés dans les campagnes avec des pâles atteignant plus de 150 mètres de hauteur. Les promoteurs vont défigurer nos campagnes comme ils ont défigurés nos villes. Les randonneurs ne verront plus des arbres mais des mâts, ils n'entendront plus les oiseaux mais le sifflement des pâles. L'obligation de remise en état des sites après exploitation n'est pas garantie par les faibles sommes provisionnées. Qui couvrira le défaut de paiement des sociétés lorsque le système s'écroulera une fois la manne des subventions fermée.

Le parc éoliens est un scandale sanitaire pour les riverains qui devront supporter les nuisances sonores et les interférences sans que soit pris en compte le principe de précaution pour la santé publique.

Le parc éolien est une spoliation des propriétaires proches qui voient le prix de leurs habitations dévalorisées fortement sans aucune compensation des sociétés gavées de subventions publiques.

Le parc éolien ne participe en aucun cas à l'intérêt général, il profite uniquement à des intérêts privés sur le dos du contribuable.

Il faut mettre un terme à cette folie furieuse qui ruine et défigure notre belle France en produisant sur l'environnement l'effet contraire de celui annoncé.

Le commissaire enquêteur n'a pas vocation à remettre en question la politique énergétique du gouvernement. Il doit d'émettre un avis motivé, ici les motivations du parc sont claires :

- le profit de certains groupes financiers,
- le profit politique de s'allier les verts, aucune plus-value environnementale,
- une précarité énergétique,
- des milliers de friches lorsque les sociétés gavées de notre argent mettront la clés sous la porte et laisseront le démantèlement des éoliennes à la puissance publique c'est à dire le contribuable.

OBSERVATION 30

5 octobre 2021

Monsieur Christian Orignal, commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'installation de 6 éoliennes sur les communes de Selens et Vézaponin, je souhaiterais vous faire part de mon inquiétude.

Nous avons déjà un nombre très important d'éoliennes autour de Neuilly st Front. De nuit, c'est Noël toute l'année, quand je rentre à mon domicile. Les promoteurs souhaitent maintenant inonder le Soissonnais.

L'Aisne est un département qui coche un certain nombre de difficultés, il serait souhaitable de ne pas en ajouter.

C'est un secteur qui a de nombreux atouts touristiques qui ne demandent qu'à être valorisés.

Soissons est proche du château de Villers-Cotterêts et de son projet cité internationale de la langue Française, proche de Pierrefonds, Il serait souhaitable de pouvoir poursuivre un travail de territoire et d'amplifier la synergie touristique et culturelle dans l'Aisne. Ce ne sont pas les éoliennes qui vont nous y aider.

Je m'oppose donc catégoriquement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire du Soissonnais

Veillez accepter, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations

02210 Breny

OBSERVATION 32

6 octobre 2021

bonsoir

le développement des éoliennes mues par des considérations écologiques qui mettent à mal les paysages et vont provoquer des nuisances dans les migrations des oiseaux et cigognes qui ne vont plus retrouver les refuges de nidations sans que le rendement économique soit réellement mesuré à sa juste valeur

les sociétés qui construisent ses énormes turbines devraient considérer que des éoliennes plus petites permettrait de faire un geste pour éviter ces écueils

la rentabilité économique ne doit pas en l'occurrence être le principal moteur de plus la redistribution électrique serait plus proches des besoins

le département est une réserve pour beaucoup d'animaux et les promoteurs de ces engins poussés par des écologistes à courte vue généralement habitant des villes méconnaissent les réalités des régions

stop au saccages

réduisons les consommations d'électricité avant de construire à perte de vue en allouant les sommes versées aux constructeurs a des projets de réductions

STOP A DES PROJETS HORS NORMES FINANCÉS PAR L ETAT

cordialement

OBSERVATION 33

6 octobre 2021

Bonjour monsieur,

Je souhaite faire part de mes observations quant au projet évoqué en référence, dans la mesure ou j habite Coucy, et que ce projet aurait un impact majeur sur notre forteresse du XIII e siècle.

Comme vous le savez peut être, Le Château de Coucy fait partie des sites remarquables de notre territoire : il convient de le préserver. Il fût (avant sa destruction en 1917 par l'armée allemande), le troisième site le plus visité de France (juste après Versailles et le Mont-St-Michel). Forteresse la plus imposante d'Europe, avec 2,4 kms de remparts, ses 33 tours (dont 4 tours d'angle d'une dimension similaire au donjon Royal du Louvre). La Tour maîtresse était colossale (sa hauteur atteignait 54 mètres), ce qui lui valait le nom de Géant de pierres !

L'élément déclencheur de notre profonde colère est survenu à la fin novembre 2020 : le conseil municipal de Leuilly-sous-Coucy (Aisne) ayant autorisé le promoteur éolien ELEMENTS à mener des études sur sa commune pour l'implantation d'un parc de 10 éoliennes. Ce nouveau projet venant s'ajouter à 6 autres projets déjà en cours (Selens, Vézaponin, Leury, Épagny, Cuffies, Tartiers) : s'en est trop !

Depuis 2016, 4 éoliennes (Leury), dégradent déjà notre paysage.

Soixante-dix mètres, c'est l'altitude moyenne de Leuilly-sous-Coucy. Le point culminant du plateau de Coucy-le-Château étant de cent-quarante-sept mètres de hauteur, nous vous laissons imaginer le triste spectacle si des éoliennes de 180 mètres de hauteur venaient à être installées aux abords du Château de Coucy, sans parler des retombées néfastes que cela aurait sur le plan touristique.

Située à moins de 5kms à vol d'oiseau de Selens, Vézaponin ou encore Leuilly, la forteresse médiévale du XIIIème siècle est classée monument historique depuis 1862. Chargée d'Histoire, elle est symbolisée par sa célèbre Tour maîtresse qui fût la plus grande bâtie en Europe avant sa destruction par l'armée allemande (mars 1917).

L'Association pour la reconstruction du donjon de Coucy-le-Château ainsi que l'**Association de Mise en Valeur du Château de Coucy (AMVCC)**, ont rapidement fait part de leur positionnement par le biais de courriers adressés aux plus hautes sphères de l'État ainsi qu'à nos représentants et élus locaux.

Nos nombreux soutiens :

Xavier BERTRAND (président région Hauts-de-France), Christophe COULON (vice-président Région Hauts-de-France), Pascale GRUNY (vice-présidente du sénat, sénatrice de l'Aisne), Pierre-Jean VERZELEN (sénateur), André MURAWSKI (ancien conseiller Régional), Marc DELATTE (député de l'Aisne), Nicolas FRICOTEAUX (président du Conseil départemental de l'Aisne), Pascal TORDEUX (vice-président du Conseil départemental de l'Aisne), majorité des membres du Conseil Départemental, Christophe GRIZARD (Président de la fédération environnement durable), association SOS Danger éolien, A3PES, municipalité de Coucy-le-Château-Auffrique, Gladys SUMIEN (maire de Verneuil-sous-Coucy), et beaucoup d'autres, ont fait part de leur soutien et de leur opposition. Plus de 1500 signataires sont dénombrables actuellement via notre pétition en ligne.

La plupart des habitants de Coucy-le-Château et des villages voisins sont inquiets à l'idée que demain, une cinquantaine d'éoliennes de 160 à 200 mètres se dresseront peut-être face au Château, leur maison, leurs paysages... Nous refusons de les voir pousser comme des champignons.

Le fait que ces projets aient pu voir le jour s'avère choquant dans un cadre exceptionnel tel que celui-ci : depuis les hauteurs de Coucy, la vue est impériale à une cinquantaine de kilomètres à la ronde (voir photographie en PJ). Le Château de Coucy a déjà trop souffert du passé (entre démantèlements et faits de Guerre).

La déréglementation en matière d'urbanisme et d'environnement est responsable du mitage des territoires ruraux par l'industrie éolienne génératrice de pollution visuelle.

Exerçant notre droit d'alerte, nous vous demandons que ces projets soient reconsidérés. Le paysage et le patrimoine historique sont des intérêts environnementaux protégés qui ne peuvent être confrontés à des conflits d'usage résultants de l'exploitation d'éoliennes industrielles.

Ainsi, nous pourrions préserver notre forte capacité touristique, la richesse de notre paysage : notre Château participant activement à l'attractivité de notre territoire.

La visibilité depuis le château médiéval de Coucy n'est pas notre seule cause : il y en a d'autres telles que la tour du Général Mangin, covisibilité avec le patrimoine de Soissons, la proximité de zones inondables...

Bien cordialement.